

Gouvernement Provincial

DU LIMBOURG.

4^e Division.N^o 7358 L^a 2¹^o

VOIRIE VICINALE.

AMÉLIORATION.

APPROBATION DE PLANS.

La Députation permanente,

Vu la délibération du conseil communal de

Velmen

en date du 11 Juillet 1889

adoptant un plan pour l'établissement
d'une route vicinale vers
attenhoren et l'élargissement
du chemin n^o 13 au hameau
de Traelhoven;

Vu le plan et le procès-verbal d'enquête de commodo
et incommodo constatant qu'il ne s'est produit
aucune opposition contre l'adoption
du dit projet;

Entendu en outre le rapport de M. Stegen,
membre de notre collège;

Vu les rapports de M. le Commissaire d'arrondissement et
de M. le commissaire-voyer d'arrondissement l'inspecteur
provincial des chemins vicinaux
et des cours d'eau;

~~Considérant que le coût total des~~
Vu le tableau ~~descriptif~~ ^{détaillé}
des emprises ~~est évalué à~~ d'où il résulte
que les frais d'acquisition sont évalués
à frs. 6379.95;

Vu la loi du 20 mai 1863, et l'art. 76 de la loi communale ;

Décide :

D'approuver ~~la~~ délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan, et d'autoriser l'acquisition, ~~de gré à gré, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan.~~

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

Expédition du présent sera adressée, pour exécution, à M. le Commissaire de l'arrondissement de *Hasseet-Maas-Lyik*.

étaient présents MM.

Hasselt, le

2 Nov 1889.

Le Greffier provincial,

La Députation permanente,

~~Pour expédition conforme :~~

Le Greffier provincial,

W. S. G. S.
A. H. C. S.
C. S. S.

Castiel

Mr. Coomer

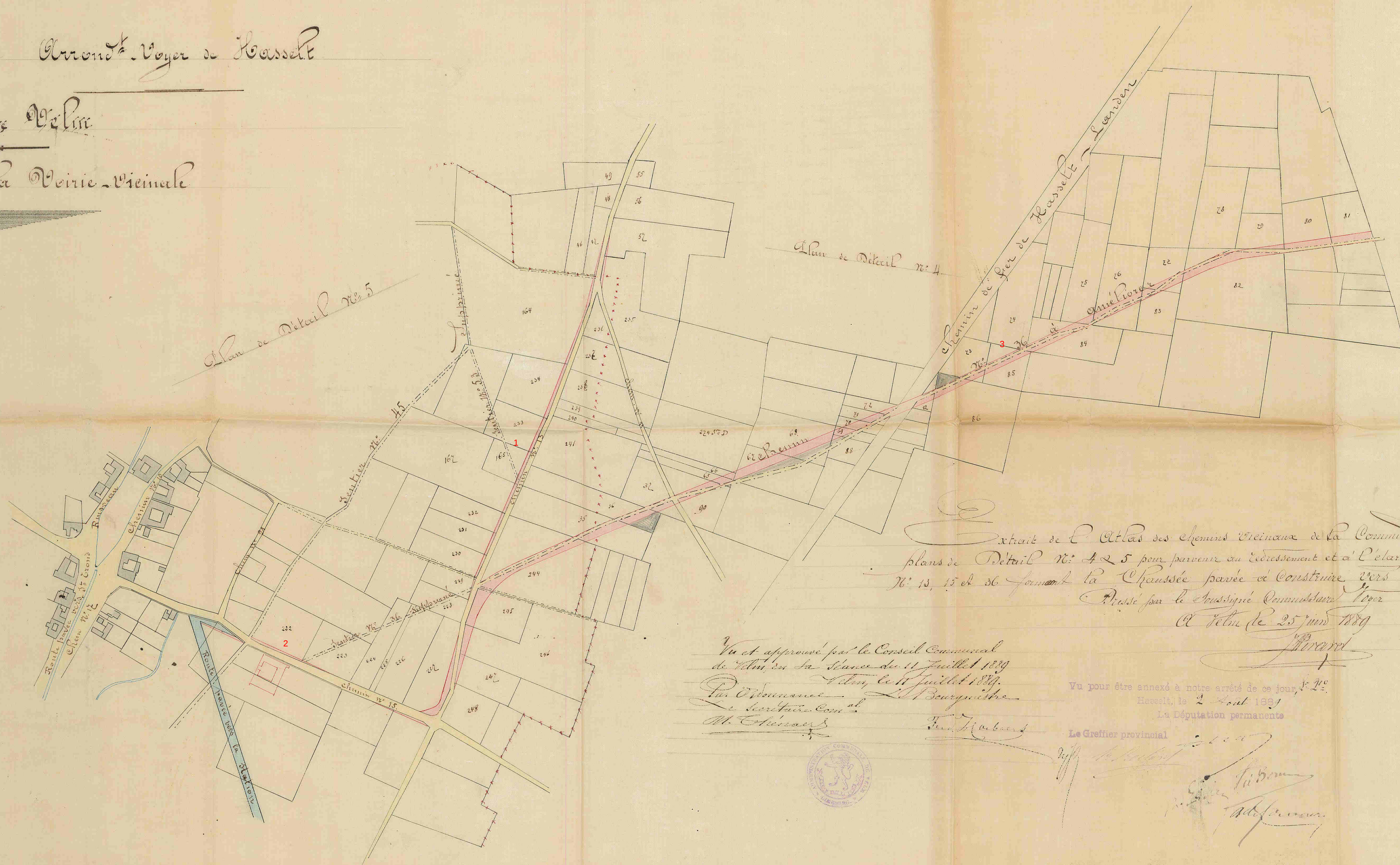
14.
Gump

Province de Limbourg Arrond^t. Voyer de Hasselt

Commissaire de Velin

Amélioration de la Veirie Vienne.

Schaal: 1/2500



Extrait de l'Atlas des chemins vicinaux de la Commune de Velin
Plans de Détail n^o 425 pour parvenir au redressement et à l'élargissement des chemins
n^o 13, 15 et 36 formant la Chaussée pavée et à construire vers Attouhen
Approuvé par le Commissaire Communal
A Velin le 25 juin 1889

Vu et approuvé par le Conseil Municipal
de Talm, en sa séance du 11 Juillet 1889.
Talm, le 11 Juillet 1889.
Par l'Administration Le Secrétaire Comm. ^{al}
M. Eschmann
F. H. H. H.

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour, ^{1^{re} 2^{me}}
Havre, le 2 Août 1889
La Députation permanente